

ATTESTATION DE COMPETENCE

pour le contrôle des installations électriques
par thermographie infrarouge

Attestation n°16.047

Date de fin de validité : 20/05/2024

Décerné à Monsieur Nicolas DAVIES

Fait à SAINT MARCEL

Le 20 mai 2020

Cette attestation de compétence permet de réaliser les contrôles par thermographie infrarouge conformément au document technique APSAD D19 et de délivrer des compte-rendus de contrôle Q19.

Recyclage obligatoire tous les 4 ans.



Karim Hilaly
Directeur formation

Formation